



Bonjour,

Comme annoncé dans ma newsletter n° 96 du 28 octobre 2012, je vous communique :

- La nouvelle carte de l'intercommunalité varoise qui sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2013 (Métropole Octobre 2012) ;
- Les articles de Var Matin traitant :
 - du différent entre le Maire de Puget et celui de Roquebrune sur la Communauté de Communes Pays Mer Estérel – CCPME (23/10/12) ;
 - de la phrase du jour (24/10/12) ;
 - de l'apaisement dans les relations entre le Maire de Puget et celui de Roquebrune sur la Communauté de Communes Pays Mer Estérel – CCPME dans la perspective de l'élargissement de la Communauté d'Agglomération Fréjus-Saint-Raphaël (25/10/12) ;
 - de la séance du Conseil Municipal de Roquebrune du 25 octobre (26/10/12).

Bonne lecture ...
Bien à vous et @ bientôt

Jean-Pierre SERRA

*Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !*

© – DR – Métropole



BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS





Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

© - DR - Groupe Nice-Matin



ESTÉREL RÉGION

Rien ne va plus entre Boudoube et Jousse

fréjus - saint-raphaël

mardi 23 octobre 2012

Var-matin

www.varmatin.com

1,00 € - N° 131 - N° 2380

Estérel région

var-matin
Mardi 23 octobre 2012 5

Boudoube-Jousse : la joute

Plainte pour diffamation, pour blocage du service public, insultes... Luc Jousse et Paul Boudoube sont dos à dos. La communauté de communes Pays-Mer-Estérel agonise

Sans temps entre le président de la communauté de communes Pays-Mer-Estérel Paul Boudoube et son prédécesseur Luc Jousse, démissionnaire. La tempête sévit depuis plusieurs semaines... Et pas la moindre accalmie en perspective. Seul rayon de soleil, la future communauté d'agglomération regroupera Fréjus, Saint-Raphaël, Bagnoles et les deux anciens ennemis, Puges-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens. Mais il en reste que des accords soient trouvés. Mais pour le président, pas question d'évoquer un quelconque Clochemerle. « C'est absolument faux. C'est le maire de Roquebrune en personne qui a rédigé l'intercommunauté et son président ».

« Il m'accuse d'emplois fictifs »
Le ton est donné. On ne fera pas dans la dentelle ! Idem dans le camp de Luc Jousse qui vient de déposer plainte pour diffamation contre Paul Boudoube, après ses propos tenus en séance de conseil communautaire. « M'accuser d'emplois fictifs... La terminologie est très grave. Chose et Juppé ont fait y aller, je ne tolérerai pas ces propos, ni les occasions de cartes d'essence, de 4x4... Cela ne passera pas. Il m'accuse d'emplois fictifs, alors que lui a des agents de Roquebrune qui ont bien travaillé pour la communauté, mais il ne les paie pas (lire l'encadré ci-dessous). Un comble non ? » Paul Boudoube, lui, vient de saisir, lui, le tribunal administratif pour « blocage du service public, en regard à la panne informatique du service de la communauté (lire les détails dans l'encadré ci-dessous) ».

« La thèse du complot »
Une panne volontaire selon les élus pugésots. Jacques Moréno, premier adjoint de Puges, évoque « une basse vengeance, un sabotage, la coupure ayant eu lieu avant même le conseil boycotté par les Roquebrunois ». D'ailleurs, pour Luc Jousse, aucun doute : « Dès que le préfet aura validé toutes nos démissions, de fait, la communauté de communes sera dissoute. Et d'ajouter, au passage, que « l'élection de Michel Bouammi à la présidence est illégale, la place n'est roquebrunois pas libre ». Ce dernier insiste aussi sur le fait que le président de Pays-Mer-Estérel n'a « toujours pas accepté leur démission et leur demande de ne



Entre Paul Boudoube et Luc Jousse, rien ne va plus. Les tribunaux ont été saisis.

(Photos Ph. Armeson)

plus percevoir leurs indemnités, sans attendre le procès de deux mois... Pour Paul Boudoube, tout est clair : « Pour qu'il y ait démission, il fallait que j'aie déjà vu ces gens au travail. Ils ne sont jamais venus ! Et n'ont jamais adressé de lettres de démission. Vous ne pouvez pas que je les paie en plus ? Qu'ils aillent se plaindre auprès du tribunal administratif ».

« Je ne comprends pas sa stratégie »
Les prochains mois s'annoncent complexes. Seule la ha-

sion avec l'agglomération fréjus-raphaéloise apportera peut-être un peu d'air frais. Mais rien ne semble gagné. Et quand on demande aux élus, quelle est, selon eux, la vision du contribuable dans cette affaire... « Tout le monde nous dit "On nous l'a fait dit, il ne fallait pas s'entêter avec le diable", assure Jacques Moréno. Il nous soutiendront, nous rappellent que nous sommes les patrons. Et le président de poursuivre : « C'est bien politiquement pour nous. Lui c'est mis

à l'écart au lieu de faire une opposition constructive. Je ne comprends pas sa stratégie... Pour Luc Jousse et son directeur général des services adjoint, Eric Béhague, démissionnaire, il n'y a aucun doute. « Sincèrement, le contribuable a d'autres soucis (emploi, logement...) qu'une querelle amoureuse entre deux élus. Pugesots et Roquebrunois se fontent de cette escarmouche. C'est une non-affaire, un épiphénomène ».

PRISCA THIVAUD
pthivaud@varmatin.com

L'avenir de la future aggro

Si Luc Jousse assure que la fusion avec Fréjus-Saint-Raphaël devrait être validée d'ici le 31 décembre, rien n'est moins sûr pour Paul Boudoube. Lequel qui entend bien passer ses conditions. « Nous vivons des réunions avec les directeurs généraux des communes concernées, précise le maire de Roquebrune. L'ordre, pour nous, c'est l'aggro de demain. Vivront. Nous voulons bosser sur l'assentiment, et non sur l'obligation ». Discussions et négociations se poursuivent donc. Puges-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens pourraient obtenir quatorze sièges, neuf pour Roquebrune, cinq pour Puges, mûrures 1 an. Cette répartition n'est pas du goût de Paul Boudoube. « Si nous entrons dans l'aggro au 1^{er} janvier 2013, Puges sera impacté d'un impôt nouveau de 2,5%. Nous ne voulons pas. Je me suis engagé à ne pas augmenter les impôts. Nous sommes la commune la plus respectueuse des cinq (investissement, entretien, impôts...). Nous comptons le rester. Quant à l'aggro, une chose est claire, je veux avoir la première vice-présidence et le développement économique. Georges Cinasta et Eric Brun, avec qui j'ai débattu, sont d'accord avec nos projets ».

Panne informatique pour l'un... blocage volontaire pour l'autre

Une simple panne informatique du serveur de la communauté de communes Pays-Mer-Estérel aurait mis le feu aux poudres. Si Luc Jousse, dont le réseau est basé à Roquebrune-sur-Argens évoque une simple panne, suite à un orage, Paul Boudoube contre-attaque, assurant qu'il s'agit bien là d'une volonté de nuire. D'où sa décision de saisir le tribunal administratif pour blocage du service public. « Une première pour la justice. Nous avons pu rétablir le téléphone, les mails, nous avons acheté un serveur en interne. Quant à la panne, faite depuis à Roquebrune-sur-Argens, nous avons été les premiers à nous en occuper. Et je n'ai pas accès au serveur à Roquebrune, sur lequel la copie de Puges avait stocké des dossiers ». Paul Boudoube assure avoir la preuve de ce blocage. « J'ai des photos, un rapport d'huissier, nos informaticiens, sur

place, ont constaté que tous les switchs étaient off ». Et Jacques Moréno, le premier adjoint de Puges-sur-Argens, de préciser : « Nous en avons parlé au préfet. Il n'a pas apprécié du tout ». « Ils ne veulent pas payer » Luc Jousse, de son côté, dément toute manœuvre. « Il faut arrêter. J'ai une facture de réparation. Nous avons rétabli Roquebrune rapidement, mais pour la communauté de communes, il suffisait, dans la foulée, que le président de la communauté vote une délibération, le sovrenisme, conformément la mise à disposition de deux de nos agents au sein du service informatique. C'était une demande du percepteur et de la Cour des comptes. Seulement, voilà deux ans et demi qu'ils collaborent et la communauté doit 18 000

euros à Roquebrune. Et j'ai l'impression que ça ne va pas payer. C'était d'ailleurs l'une des raisons du boycott du conseil communautaire, la délibération n'ayant pas été mise à l'ordre du jour ». Pour Paul Boudoube, ce n'est pas le fait de régler cette facture, qui pose problème. « Qu'il réclame de l'argent et une délibération, c'est possible. Mais il y a des façons de faire. Je veux savoir de quoi il s'agit. Il ne suffit pas d'adresser une facture... Jacques Moréno, qui évoque la nécessité d'avoir une intercommunauté solide avant d'entrer dans l'aggro pour pouvoir négocier au mieux va devoir revoir sa copie. C'est bien seules que les communes de Puges-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens vont devoir rentrer dans les arènes. Et se faire une place. PRISCA THIVAUD

C'est dit

- **Luc Jousse** : « Nous avons toujours travaillé dans un concept de mutualisation. Lui recrute deux personnes par conseil, des cadres A à plus de 3000 euros à trois mois d'une fusion, c'est incompréhensible ».
- **Paul Boudoube** : « J'ai assaini un système de fonctionnement, lui enfin avancer cette intercommunauté, sans excès, avec des gens raisonnables ».
- **Luc Jousse** : « Je ne comprends pas que par orgueil et susceptibilité, on dépense tout ».
- **Paul Boudoube** : « Je ne me laisserai pas impressionner. Il est encore un petit peu jeune pour me faire peur. Aujourd'hui, les agents de Roquebrune sont inquiets ».
- **Luc Jousse** : « 90% du personnel, de la culture intellectuelle, du financement vient de Roquebrune-sur-Argens ».
- **Paul Boudoube** : « L'objectif de la communauté était de faire un travail cohérent, en cohérence. Luc Jousse a cassé le jeu ».

Voir dans les pages qui suivent
des extraits plus lisibles de cette page si riche en informations ...



Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

© - DR - Groupe Nice-Matin

Estérel région

var-matin
Mardi 23 octobre 2012

5

Boudoube-Jousse : la joute

Plainte pour diffamation, pour blocage du service public, insultes... Luc Jousse et Paul Boudoube sont dos à dos. La communauté de communes Pays-Mer-Estérel agonise

Sale temps entre le président de la communauté de communes Pays-Mer-Estérel Paul Boudoube et son prédécesseur Luc Jousse, démissionnaire. La tempête sévit depuis plusieurs semaines... Et pas la moindre accalmie en perspective.

Seul rayon de soleil, la future communauté d'agglomération regroupera Fréjus, Saint-Raphaël, Bagnols et les deux sœurs ennemies, Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens. Faut-il encore que des accords soient trouvés. Mais pour le président, pas question d'évoquer un quelconque Clochemerle. « C'est absolument faux. C'est le maire de Roquebrune en personne qui attaque l'intercommunalité et son président. »

« Il m'accuse d'emplois fictifs »

Le ton est donné. On ne fera pas dans la dentelle ! Idem dans le camp de Luc Jousse qui vient de déposer plainte pour diffamation contre Paul Boudoube, après ses propos tenus en séance de conseil communautaire. « M'accuser d'emplois fictifs... La terminologie est très grave. Chirac et Juppé ont failli y aller. Je ne tolérerais pas ces propos, ni les accusa-

tions de cartes d'essence, de As4... Cela ne passera pas. Il m'accuse d'emplois fictifs, alors que lui a des agents de Roquebrune qui ont bien travaillé pour la communauté, mais il ne les paie pas (lire l'encadré ci-dessous). Un comble, non ? »

Paul Boudoube, lui, vient de saisir, lui, le tribunal administratif pour « blocage du service public », eu égard à la panne informatique du service de la communauté (lire les détails dans l'encadré ci-dessous).

« La thèse du complot »

Une panne volontaire selon les élus pugetois. Jacques Moréon, premier adjoint de Puget, évoque « une basse vengeance, un sabotage, la coupure ayant eu lieu avant même le conseil boycotté par les Roquebrunois. »

Archifaux, assure Luc Jousse, document à l'appui d'une société informatique venue procéder à des réparations. « Il y a eu un orage et tout a sauté, c'est aussi simple que ça, mais à Puget, on évoque toujours la thèse du complot dès lors qu'il s'agit de Roquebrunois. »

Le climat est délétère. Et rien ne semble pouvoir mettre un terme à ces tensions. Les démissions des fon-



Entre Paul Boudoube et Luc Jousse, rien ne va plus. Les tribunaux ont été saisis.



(Photos Ph.Arnassan)

tionnaires et élus roquebrunois rendent la tâche plus complexe à Paul Boudoube et son équipe.

D'ailleurs, pour Luc Jousse, aucun doute : « Dès que le préfet aura validé toutes nos démissions ; de fait, la communauté de communes sera dissoute. Et d'ajouter, au passage, que « l'élection de Michel Bouvard à la vice-présidence est illégale, la place n'est toujours pas libre ».

Ce dernier insiste aussi sur le fait que le président de Pays-Mer-Estérel n'a « toujours pas accepté leur démission et leur demande de ne

plus percevoir leurs indemnités, sans attendre le préavis de deux mois. ».

Pour Paul Boudoube, tout est clair. « Pour qu'il y ait démission, il fallait que j'aie déjà vu ces gens au travail. Ils ne sont jamais venus ! Et n'ont jamais adressé de lettres de démission. Vous ne voulez pas que je les paie en plus ! Qu'ils aillent se plaindre auprès du tribunal administratif. »

« Je ne comprends pas sa stratégie »

Les prochains mois s'annoncent complexes. Seule la fu-

sion avec l'agglomération fréjus-raphaëloise apportera peut-être un peu d'air frais. Mais rien ne semble gagné.

Et quand on demande aux élus, quelle est, selon eux, la vision du contribuable dans cette affaire... « Tout le monde nous dit "On vous l'avait dit, il ne fallait pas s'allier avec le diable", assure Jacques Moréon. Ils nous soutiennent, nous rappellent que nous sommes les patrons.

Et le président de poursuivre : « C'est bon politiquement pour nous. Lui s'est mis

à l'écart au lieu de faire une opposition constructive. Je ne comprends pas sa stratégie. »

Pour Luc Jousse et son directeur général des services adjoint, Eric Béhaque, démissionnaire, il n'y a aucun doute. « Sincèrement, le contribuable a d'autres soucis (emploi, logement...) qu'une guéguerre intestine entre deux élus. Pugetois et Roquebrunois se foutent de cette escarmouche. C'est une non-affaire, un épiphénomène. »

PRISCA THIVAUD
pthivaud@varmatin.com

C'est dit

■ Luc Jousse :

« Nous avons toujours travaillé dans un concept de mutualisation. Lui recrute deux personnes par conseil, des cadres A à plus de 3000 euros à trois mois d'une fusion, c'est incompréhensible. »

■ Paul Boudoube :

« J'ai assaini un système de fonctionnement, fait enfin avancer cette intercommunalité, sans excès, avec des gens raisonnables. »

■ Luc Jousse :

« Je ne comprends pas que par orgueil et susceptibilité, on dépense tout. »

■ Paul Boudoube :

« Je ne me laisserai pas impressionner. Il est encore un petit peu jeune pour me faire peur. Aujourd'hui, les agents de Roquebrune sont inquiets. »

■ Luc Jousse :

« 90% du personnel, de la substance intellectuelle, du financement vient de Roquebrune-sur-Argens. »

■ Paul Boudoube :

« L'objectif de la communauté était de faire un travail cohérent, en confiance. Luc Jousse a cassé le jouet. »

L'avenir de la future agglo

Si Luc Jousse assure que la fusion avec Fréjus-Saint-Raphaël devrait être validée d'ici le 31 décembre, rien n'est moins sûr pour Paul Boudoube. Lequel qui entend bien poser ses conditions.

« Nous avons des réunions avec les directeurs généraux des communes concernées, précise le maire de Roquebrune. L'enjeu, pour nous, c'est l'agglo de demain. L'avenir. Nous voulons bosser sur l'essentiel, et non sur l'accessoire. »

Discussions et négociations se poursuivent donc. Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens pourraient obtenir quatorze sièges, neuf pour Roquebrune, cinq pour Puget, murmure t-on. Cette répartition n'est pas du goût de Paul Boudoube.

« Si nous entrons dans l'agglo au 1^{er} janvier 2013, Puget sera impacté d'un impôt nouveau de 2, 5%. Nous ne voulons pas. Je me suis engagé à ne pas augmenter les impôts. Nous sommes la commune la plus rigoureuse des cinq (investissement, endettement, impôts...). Nous comptons le rester. Quant à l'agglo, une chose est claire, je veux avoir la première vice-présidence et le développement économique. Georges Ginesta et Elie Brun, avec qui j'ai discuté, sont d'accord avec mes propos. »



*Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !*

© - DR - Groupe Nice-Matin

Panne informatique pour l'un... blocage volontaire pour l'autre

Une simple panne informatique du serveur de la communauté de communes Pays-Mer-Estérel aurait mis le feu aux poudres.

Si Luc Jousse, dont le réseau est basé à Roquebrune-sur-Argens évoque une simple panne, suite à un orage, Paul Boudoube contre-attaque, assurant qu'il s'agit bien là d'une volonté de nuire.

D'où sa décision de saisir le tribunal administratif pour blocage du service public. « Une première pour la justice. Nous avons pu rétablir le téléphone, les mails, nous avons acheté un serveur en interne. Quant à la paie, faite depuis à Roquebrune-sur-Argens, nous avons dû les suppléer. Et je n'ai plus accès au serveur de Roquebrune, sur lequel la ville de Puget avait stocké des dossiers. »

Paul Boudoube assure avoir la preuve de ce blocage. « J'ai des photos, un rapport d'huissier, nos informaticiens, sur

place, ont constaté que tous les switchs étaient off. »

Et Jacques Morénon, le premier adjoint de Puget-sur-Argens, de poursuivre : « Nous en avons parlé au préfet. Il n'a pas apprécié du tout. »

« Ils ne veulent pas payer »

Luc Jousse, de son côté, dément toute manœuvre. « Il faut arrêter. J'ai une facture de réparation. Nous avons rétabli Roquebrune rapidement, mais pour la communauté de communes, il suffisait, dans la foulée, que le président de la communauté vote une délibération, le soir-même, confirmant la mise à disposition de deux de mes agents au sein du service informatique. C'était une demande du percepteur et de la Cour des comptes.

Seulement, voilà deux ans et demi qu'ils collaborent et la communauté doit 18 000

euros à Roquebrune. Et j'ai l'intime conviction qu'ils ne veulent pas payer. C'était d'ailleurs l'une des raisons du boycott du conseil communautaire, la délibération n'ayant pas été mise à l'ordre du jour. »

Pour Paul Boudoube, ce n'est pas le fait de régler cette facture, qui pose problème. « Qu'il réclame de l'argent et une délibération, c'est possible. Mais il y a des façons de faire. Je veux savoir de quoi il s'agit. Il ne suffit pas d'adresser une facture... »

Jacques Morénon, qui évoque la nécessité d'avoir une intercommunalité solide avant d'entrer dans l'agglomération pour pouvoir négocier au mieux va devoir revoir sa copie.

C'est bien seules que les communes de Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens vont devoir rentrer dans les arènes. Et se faire une place.

PRISCA THIVAUD

La phrase

« Ce ne sont pas Puget-sur et Roquebrune-sur-Argens qui négocient la fusion avec l'agglomération de Fréjus/Saint-Raphaël. C'est Pays-Mer-Estérel. En démissionnant Luc Jousse n'a plus son mot à dire. »

De Jacques Morénon, premier adjoint à Puget-sur-Argens, qui reprend les propos du préfet du Var, Paul Mourier.



Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

© - DR - Groupe Nice-Matin

HANDBALL
St-Raphaël arrache le nul à Ivry (29-29) P 27



VAR Le préfet Paul Mourier remplacé P 18

A8 Le permis du papy à contresens suspendu P 17

fréjus - saint-raphaël

jeudi 25 octobre 2012

Var-matin

www.varmatin.com

1,00 € - Hebdo : 1,50 € - N° 23582

ESTÉREL RÉGION

Cessez-le-feu entre Jousse et Boudoube P 5

ESTÉREL RÉGION

Cessez-le-feu entre Jousse et Boudoube P 5

Estérel région

var-matin
Jeudi 25 octobre 2012

9

Entre Boudoube et Jousse l'heure est à l'apaisement

Les deux maires de Puget et Roquebrune, qui s'attaquent depuis un mois par presse interposée, ont visiblement décidé de calmer le jeu pour préparer la future agglo de l'Est-Var

Voilà, c'est fait !, écrit Luc Jousse à la main, à la fin du communiqué qu'il a envoyé hier matin à notre rédaction. Dans ce communiqué, son cabinet nous informe que « suite à la réunion du 22 octobre qui s'est tenue à la mairie d'honneur de Saint-Raphaël, Luc Jousse a décidé de retirer la plainte en diffamation à l'encontre de Paul Boudoube ». En effet, suite à un accord unanime trouvé lors de cette réunion, la commune de Puget-sur-Argens entrera, tout comme Roquebrune-sur-Argens, Fréjus, Saint-Raphaël et Les Adrets dans la nouvelle communauté d'agglomération dès le 1^{er} janvier 2013. Luc Jousse s'en réjouit et prône désormais l'apaisement en se tournant résolument vers l'avenir ».

Boudoube avait « quelques velléités »

Cette réunion, tenue donc en catimini lundi à la villa des Asphodèles, réunissait les maires et leurs premiers adjoints des cinq communes qui préparent activement la future grande agglo. Selon nos informations, les deux patrons de l'Est-Var, Elie Brun et Georges Ginesta, auraient gentiment demandé à Luc Jousse et Paul Boudoube de mettre leurs différends de côté. Ce dernier ne s'est pas fait

prier, obtenant gain de cause sur différentes demandes. « J'avais quelques velléités, reconnaît-il. Puget mérite, de par son tissu commercial [5100 emplois pour 7200 habitants, ndr], d'avoir la maîtrise du développement économique. La commune doit être considérée avec ses particularités : nous sommes les moins en retard et avons la fiscalité la plus basse. Les intérêts des contribuables et citoyens pugétois doivent être défendus au mieux ».

Surtout, il a obtenu une meilleure représentativité de sa ville. Dans l'agglo qui verra le jour le 1^{er} janvier, Pays Mer Estérel (la communauté de communes formée par Puget et Roquebrune) aura droit à 14 sièges. Jusqu'alors, le calcul de la répartition des conseillers communautaires basé strictement sur la démographie, donnait un large avantage à Roquebrune avec 9 élus, contre 5 pour Puget. Un déséquilibre dont Paul Boudoube ne voulait pas entendre parler. Là encore, Luc Jousse a fait montre d'une véritable bonne volonté en cédant du terrain. Les deux communes seront à égalité : sept sièges chacune. Informé hier de la décision de son homologue roquebrunois de retirer sa plainte au pénal, Paul Boudoube se félicitait de ce « souci d'apaisement. Il n'est pas concevable que nos dif-

férends puissent gêner la création de la futur interco. Tout le monde y perdrait ».

Brun : « L'intérêt général prime »

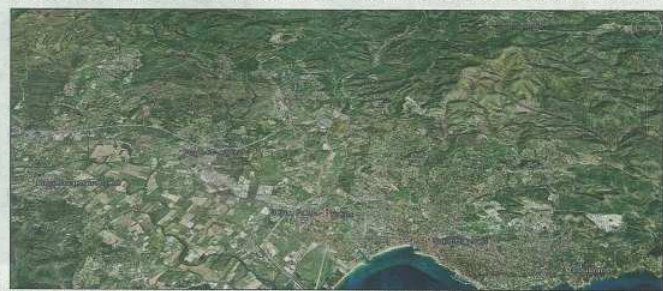
« Cela fait 12 ans que l'on traîne au sein de l'intercom-

munalité en parfaite harmonie. Georges Ginesta et moi, explique l'actuel président de l'agglo, Elie Brun. MM. Boudoube et Jousse ont compris tous les deux qu'il était temps de penser avant tout à l'intérêt général ». Et

de louer « le geste de Luc Jousse qui a de lui-même proposé tant une égale répartition des sièges entre Roquebrune et Puget ». La hache de guerre est-elle définitivement enterrée ? On ne peut que l'espérer. Ou

désespérer définitivement de la politique locale.

AU G.
agiesbert@varmatin.com
1. La plainte de Luc Jousse visait des propos de Paul Boudoube sur des emplois locaux, l'utilisation de cartes d'assurances et l'acquisition d'un 4x4 (lire aussi l'édition du 23 octobre)



Au 1^{er} janvier, une grande intercommunalité liera les destins de Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune, Puget et Les Adrets. Une création qui ne pouvait supporter les bisbilles entre Jousse et Boudoube. Ils semblent décidés à mettre leurs différends entre parenthèses. (Document Google Earth)

Un fauteuil pour deux

Tout n'est pas réglé, loin de là, pour préparer la future grande agglo. Si la question de la présidence est acquise (elle sera selon toute probabilité attribuée à Georges Ginesta) celle de la vice-présidence doit encore être discutée. Paul Boudoube l'exige.

Elie Brun aussi. Et on imagine mal que le maire de la première ville de l'Est-Var n'obtienne pas satisfaction. D'autant que le principe de présidence tournante entre les maires de Fréjus et Saint-Raphaël devrait être maintenu.

Défaut de quorum à Pays Mer Estérel

Le conseil communautaire de Pays Mer Estérel devait se réunir hier matin à la mairie de Puget. Il a été ajourné faute de quorum. La démission en bloc des élus roquebrunois (suivant presque tous l'appel de Luc Jousse), n'y est pas pour rien, même si le camp pugétois a la majorité,

Mais l'absence de trois proches du président, Paul Boudoube, n'a pas permis à l'assemblée d'atteindre le quorum. Cette situation ne le bonkerverse pas : « Un nouveau conseil se tiendra la semaine prochaine, et les décisions qui doivent être notées se seront », nous indiquait-il hier.



Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

© - DR - Groupe Nice-Matin

Estérel région

var-matin
Vendredi 26 octobre 2012

7

Le paradoxe de Bouvard la logique de Jousse

Séance mouvementée au conseil municipal de Roquebrune. Le maire et son opposant se sont violemment affrontés autour de la communauté de communes Pays Mer Estérel

Ca me fait rire ». Il riait jaune. Ancien adjoint de Luc Jousse, nouvel et unique opposant, Michel Bouvard résumait en une phrase la délibération le concernant. « Le paradoxe, c'est que je ne suis pas démissionnaire et que vous me remplacez, alors qu'il y a onze démissionnaires qui ne sont pas remplacés ». Le conseil municipal s'appretait à élire un nouveau représentant de Roquebrune au conseil communautaire de Pays Mer Estérel. Communauté dont les élus et fonctionnaires roquebrunois ont démissionné pour dénoncer les méthodes managériales de son président, Paul Boudoube. Jusqu'alors, seul Michel Bouvard avait décidé de garder son siège. Il avait d'ailleurs été élu 1^{er} vice-président de la communauté, en lieu et place de...

Luc Jousse. Son maintien l'avait ipso facto placé dans l'opposition face celui avec qui il travaillait jusqu'alors. Le paradoxe est évident. Mais le raisonnement de Luc Jousse n'est que pure logique. Une ville peut difficilement n'être représentée que par un opposant. Le maire, « considérant que Michel Bouvard a quitté la majorité politique du conseil municipal et que cette dissension peut avoir des répercussions négatives », décidait de proposer son remplacement par Nicole Lotito. Et de lancer à son ancien adjoint : « Vous m'avez demandé de vous retirer vos délégations, je vous les retire ». A la quasi-unanimité (un vote blanc et la principale intéressée qui n'a pas pris part au vote), Nicole Lotito était donc élue. Et Bouvard de rire jaune,



Luc Jousse a demandé que Michel Bouvard soit remplacé par Nicole Lotito pour représenter la commune à Pays-Mer-Estérel. (Photos Philippe Arnassan)

une nouvelle fois. « J'espère que vous ne l'obligerez pas à démissionner dans une heure ou dans un jour [...] Si vous êtes logique, vous demanderez à Mme Lotito de démissionner ». « Je n'ai jamais obligé personne à démissionner », répondait le maire. Suivait une discussion de cour d'école : « Si non-si-non », etc. On verra bientôt

si la logique aura raison du paradoxe, ou inversement : la prochaine séance du conseil communautaire se tient mardi à 18 heures à la mairie de Puget.

AU. G.
agiesbert@varmatin.com

Oui à l'agglomération

Le conseil municipal a par ailleurs approuvé (à l'unanimité), le périmètre de la future agglomération. Roquebrune est ainsi la première commune à se déclarer officiellement. Fréjus, Saint-Raphaël, Puget et Les Adrets n'ont pas encore délibéré. Sauf surprise, elles tront dans le même sens.

La phrase

« Ton inculture est dramatique [...] Ton niveau intellectuel est dramatique. C'est le b.a.-ba pour un élu de savoir comment l'eau arrive jusqu'au robinet ».

Luc Jousse s'adressant à Fern Guillibert de la Lauzière (élue de sa majorité). Hier, pendant le conseil municipal de Roquebrune (voir aussi page 7).